



INO-BIO 8

SECTION 1 - IDENTIFICATION

Identificateur du produit:	INO-BIO 8
Code du produit:	DISSAN_60718
Usage du produit/Description:	DÉGRAISSANT BIOTECHNOLOGIQUE POUR PLANCHERS DE CUISINE
Nom chimique:	Mélange
Famille chimique:	Mélange
Identificateur du fournisseur:	INO SOLUTIONS 9280 Boul Du Golf Anjou, Québec, H1J 3A1 1-888-466-7658
Fabriquer pour:	INO SOLUTIONS 9280 Boul Du Golf Anjou, Québec, H1J 3A1 1-888-466-7658
Numéro de téléphone d'urgence	CANUTEC 613-996-6666

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification	Sensibilisation cutanée Catégorie 1B Irritation de la peau - Catégorie 3 Irritation des yeux - Catégorie 2B	
Mention d'avertissement	ATTENTION	
Mention de danger	H317 H316 H320	Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer une légère irritation cutanée. Peut provoquer une irritation des yeux.
Conseil de prudence - prévention	P103 P264	Lire l'étiquette avant l'utilisation. Se laver soigneusement les mains après manipulation.
Conseil de prudence - réponse	P305+P351+P338 P337+P313+P333	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux ou l'irritation/éruption cutanée persistent. Consulter un médecin.
Conseil de prudence - élimination	P501	Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations municipales, provinciales et fédérales.

SECTION 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTES

Ingrédients dangereux	No. CAS	% (poids)
Mélange du propriétaire	N/A	2 - 7
Cocamidopropyl bétaïne	61789-40-0	1 - 3
Culture bactérienne viable	N/A	0.5 - 1
Les autres ingrédients non énumérés sont non dangereux ou à concentration déclarable		

SECTION 4 - PREMIERS SOINS

Inhalation:
EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'air frais.

Contact cutané:
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau / se doucher. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: demander un avis médical/consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Contact oculaire:
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical/consulter un médecin. NE PAS neutraliser avec de l'acide.

Ingestion:
NE JAMAIS donner quoi que ce soit par la bouche si la victime s'évanouit rapidement ou si elle est sans connaissance ou en convulsion. Bien rincer la bouche avec de l'eau. NE PAS PROVOQUER LE VOMISSEMENT. Demander à la victime d'avaler deux verres d'eau. Si le vomissement se produit naturellement, faire pencher la victime vers l'avant afin de réduire les risques d'aspiration. Continuer de faire boire de l'eau. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

Note au médecin:
Traiter selon les symptômes.



INO-BIO 8

SECTION 5 - MESURES EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés :	Eau vaporisée, mousse chimique, poudre chimique sèche, CO2 selon les conditions de l'incendie.
Agents extincteurs inappropriés :	Un jet d'eau direct peut provoquer la formation de mousse.
Produits combustion dangereux :	Oxydes de carbone, fumée âcre.
Équipement de protection :	Équipement de lutte contre les incendies incluant un appareil respiratoire autonome approuvé NIOSH.
Précautions spéciales :	Retenir les eaux d'écoulement. Éviter l'infiltration dans les égouts ou dans les cours d'eau.

SECTION 6 - MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Protection personnelle :	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires ; appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Intervention en cas de déversement/nettoyage :	Ventiler les lieux du déversement. Arrêter l'écoulement se cela peut être fait en toute sécurité. Contenir et absorber avec une matière absorbante inerte pour élimination ultérieure (voir section 13). Empêcher la matière de s'infiltrer dans les cours d'eau ou les égouts. Retenir les eaux d'écoulement s'il y a lieu. Aviser les autorités compétentes si nécessaire.
Précautions environnementales :	Éviter l'infiltration dans les égouts, dans les cours d'eau ou dans les espaces restreints. Disposer tout en respectant les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.

SECTION 7 - MANUTENTION ET STOCKAGE

Procédures de manutention sécuritaire :	Les contenants doivent être identifiés correctement. Manipuler dans un endroit bien ventilé Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Maintenir le récipient fermé s'il n'est pas en utilisation. Les contenants vides peuvent contenir des résidus et doivent être manipulés comme résidus dangereux. Observer de bonnes pratiques d'hygiène avant de manger, boire ou fumer. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation du produit ou à proximité. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.
Exigences en matière de stockage :	Stocker dans un endroit bien ventilé. Stocker à l'écart des produits incompatibles. Garder les récipients fermés.
Matières incompatibles :	Acides forts, alcalins forts.

SECTION 8 - CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Limite d'exposition ;				
Ingrédients	ACGIH PEL		NIOSH TLV	
	TWA	STEL	TWA	STEL
Mélange du propriétaire	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Cocamidopropyl bétaine	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible

Mesures d'ingénierie :	Système de ventilation par aspiration à la source recommandé pour maintenir les concentrations de contaminants inférieures aux limites d'exposition.
Protection des voies respiratoires :	Protection respiratoire requise si les concentrations sont supérieures aux limites d'expositions. Utiliser un appareil respiratoire autonome homologué NIOSH si les limites d'exposition sont inconnues.
Vêtement et équipement de protection :	Porter des gants de protection contre les produits chimiques (imperméables), ou autres vêtements de protection pour empêcher un contact répété ou prolongé avec la peau durant toutes les opérations de manutention. Porter des lunettes à coques anti éclaboussures afin d'empêcher brouillard, vapeur et poussière d'entrer en contact avec les yeux. S'assurer que les douches oculaires, les douches de sécurité et les zones de nettoyage sont près du poste de travail.
Commentaires sur l'hygiène générale :	Éviter la production de concentration élevée de poussières, brouillards ou vapeurs. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières, vapeurs ou brouillards. Ne jamais manger, boire ou fumer près des postes de travail. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit. Nettoyer les vêtements avant de les réutiliser.



INO-BIO 8

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :	Liquide translucide rose.
Odeur :	Citron.
Seuil de l'odeur :	Non déterminé.
pH tel quel :	6.5 - 7.5.
Point de fusion :	Non applicable.
Point initial ébullition :	Non applicable.
Point d'éclair :	93°C.
Taux évaporation (acétate de butyle = 1) :	>1.0.
Inflammabilité :	Ininflammable.
LIE :	Ne s'applique pas.
LSI :	Ne s'applique pas.
Tension de vapeur :	Non déterminé.
Desité de vapeur (air=1) :	Non déterminé.
Densité relative :	1.01 - 1.03.
Solubilité :	Facilement soluble dans l'eau froide.
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
Température auto-inflammation :	Non déterminé.
Température de décomposition :	Non déterminé.
Viscosité :	< 200 cPs. (brookfield RV #4 at 20 rpm)

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité et réactivité :	Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et d'entreposage.
Polymérisation :	Non.
Conditions à éviter :	Utilisation avec matière incompatibles.
Matières à éviter :	Acides forts, alcalins forts.
Produits de décomposition dangereux :	Oxydes de carbone.

SECTION 11 - DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Données toxicologiques:				
Ingrédients dangereux:	No. CAS	%	DL₅₀ (voie, espèce)	CL₅₀ (espèce)
Mélange du propriétaire	N/A	2 - 7.	>2000 mg/Kg (oral rat)	Non disponible.
Cocamidopropyl bétaine	61789-40-0	1 - 3	2335 mg/kg, oral, rat >2000 mg/Kg. cutané, lapin	Aucune limite établie.
Voie d'administration Inhalation, cutané, oculaire, ingestion.				
Effets de l'exposition de courte durée (aiguë):				
Inhalation :	Aucun effet néfaste rapporté.			
Peau :	Pourrait provoquer une irritation cutanée et/ou dessécher la peau.			
Yeux :	Peut causer une irritation sévère des yeux. Rougeur, douleur, larmoiement.			
Ingestion :	Peut causer un inconfort gastrique si ingéré en grandes quantités.			
Effets de l'exposition de longue durée (chronique):				
Inhalation :	Aucune donnée.			
Peau :	Peut causer un assèchement.			
Yeux :	Aucune donnée.			
Ingestion :	Aucune donnée.			
Cancérogénicité (CIRC) :	Non cancérogène selon IARC.			
Tératogénicité :	Aucune donnée.			
Mutagénicité :	Non mutagène.			
Organe cible :	Aucune donnée.			
Condition aggravées par l'exposition :	Aucune donnée.			



INO-BIO 8

SECTION 12 - DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Ingrédients dangereux	No. CAS	%	Valeur	Espèce
Mélange du propriétaire	N/A	2 - 7	Aucune donnée	
Cocamidopropyl bétaine	61789-40-0	1 - 3	Aucune donnée	

Persistance et biodégradation : Le produit est facilement biodégradable selon l'OCDE.
Potentiel bioaccumulation : Non bioaccumulatif.
Mobilité dans le sol : Non disponible.
Autres effets nocifs : Non disponible.

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

Conditions d'entreposage et manutention des déchets :	Entreposer les matières pour élimination et les emballages contaminés tel qu'indiqué à la section 7 Manutention et entreposage.
Méthodes d'élimination :	l'élimination de tous les déchets doit se faire conformément aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU	Désignation officielle	Classe	Groupe emballage	Placard
Non réglementé pour le transport.				

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Renseignements sur la loi canadienne de la protection de l'environnement (LCPE)	Les composantes du produit sont répertoriés dans la liste intérieure des substances (LIS), dans la liste extérieur des substances (LES) ou ils sont exempts.
Autres :	Les composantes du produit sont répertoriés dans la liste TSCA ou en sont exempts.

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Préparée par :	Solutions Enbiotech Plus 60, rue Beauvais, Delson, Qc, J5B-1W8
Numéro de téléphone :	(450) 638-3344
Date :	28 février 2018
Version :	1.0

Abréviations :	
ACGIH	American conference of Governmental Industrial Hygienists
AIHA	American Industrial Hygiene Association
CAS	Chemical Abstract Service
CL / LC	Concentration léthal / Lethal concentration
DL / LD	Dose léthale / Lethal dose
IARC	International Agency for Research on Cancer
LES	Liste extérieure des substances (NDSL)
LIS	Liste intérieure des substances (DSL)
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health
NTP	National Toxicology Program (U.S.A.)
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (U.S.A.)
PEL	Permissible Exposure Limit
SIMDUT	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
STEL	Short-term Exposure Limit
TLV	Threshold Limit Value
TSCA	Toxic Substances Control Act
TWA	Time Weighted Average
USEPA	United States Environmental Protection Agency
WHMIS	Workplace Hazardous Materials Information System

Tous les renseignements indiqués dans la présente sont basés sur des données fournies par des sources techniques reconnues. Même si les renseignements sont censés être exacts, Solutions Enbiotech Plus ne fait aucune représentation quant à leur justesse ou leur convenance. Les utilisateurs sont responsables de vérifier eux-mêmes les données conformément à leurs conditions d'exploitation afin de déterminer si le produit convient aux applications prévues. Les renseignements se rapportent seulement au produit indiqué dans la présente et ne concernent pas son utilisation avec une autre matière ou dans un autre procédé.